

étant malade à Anagni, où il était allé voir le Pape, ordonna par son codicille du 15 juillet, à ses héritiers qui, après sa mort, devaient entrer en possession de la seigneurie de Trévoux, de reconnaître tenir le château de cette ville de l'archevêque et du chapitre de Lyon et de leur en faire hommage (1).

Humbert IV, fils et successeur d'Humbert III, eut deux fils, Humbert V qui lui succéda dans ses seigneuries, et Louis de Villars qui occupa, après la mort de son grand oncle, le siège archiépiscopal de Lyon.

Le codicille d'Henri de Villars causa de grands différends entre ses deux petits-neveux. Humbert V, trop faible pour résister à l'église, fut contraint de céder. Par le traité du lundi, jour de la fête Saint-Laurent, 1304, il prêta serment de fidélité à l'archevêque et au chapitre, les mains jointes entre celles de l'archevêque, qu'il baisa à la bouche en signe d'hommage, et reconnut tenir de l'église de Lyon le château, le bourg, la ville et le mandement de Trévoux, et tout ce qu'il y avait, pouvait ou devait avoir, *quacunque causa proprietatis, jurisdictionis, seigneurie, meri et mixti imperii*, à la réserve du péage qui n'était pas compris dans ce fief.

En dédommagement de cette reconnaissance, l'archevêque s'engage à donner au sire de Thoire-Villars mille livres tournois et le chapitre quatre cents. Ils promirent encore de l'aider de leurs hommes et de leurs biens pour la défense de Trévoux envers et contre tous. Humbert fit aussi la même promesse à l'église.

Il fut aussi convenu que les habitants d'Anse seraient exempts du péage de Trévoux (2) pour les marchandises qu'ils amèneraient dans cette ville. En retour il est permis à Humbert d'avoir un bateau appelé *Cholo*, selon les us et coutumes d'Anse.

Il fut en outre stipulé relativement à Parcieu que la garde en

(1) *Bibliothèque de Lyon*, manuscrit in-4^o, sous le n^o 908.

(2) L'article 9 des *Privileges de Trévoux* stipulait déjà la même exemption en leur faveur. On sait qu'Anse était une des résidences favorites des archevêques de Lyon, et qu'ils y possédaient un fort beau château.